

Assises du Gers

25 ans de réclusion pour Antonio Mateos



Assises du Gers

Au terme de trois jours de procès Antonio Mateos a été condamné ce mercredi à 25 ans de réclusion de criminelle pour le meurtre de Fabienne Andignac en mai 2016 à Auch. Quatre heures de délibéré qui ont conduit les jurés a prononcé la peine requise par l'avocate générale Charlotte Béluet. Antonio Matéos encourait jusqu'à 30 ans de prison.